



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juillet, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Sauveur CATALANO, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Daniel HUGOUD, M. Gilles JUVEN, M. Jean-Marc KEHRWILLER.

Absents excusés représentés : M. Dominique BRUNEL (pouvoir à M. Sauveur CATALANO), Mme Christine JULLIEN (pouvoir à M. Jean-Sébastien GUIER), M. Olivier MANEVAL (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL).

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Mme Valérie BOURGEAT est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 24 juin 2019

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

2) Point budget

La commission des Finances s'est réunie le 17 juillet 2019. L'Adjoint aux finances, M. Philippe Milan commente à l'assemblée les points principaux sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Il est à noter une légère augmentation des dépenses de charge de fonctionnement due essentiellement à l'achat de petits matériels de désherbage, pour l'entretien de la voirie, rendu nécessaire par l'interdiction de l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires de désherbage.

3) Intégration de l'actif et du passif de la régie électrique

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018, date à laquelle le Syndicat Energie Drôme a intégré la Régie électrique de Gervans, le compte de gestion 2018 de la régie électrique laisse apparaître un excédent de 22 382,97 € et en résultat de clôture de l'exercice : 37 109, 76 € en investissement et 133 635,87€ en fonctionnement.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour l'intégration de ces sommes au budget de la commune.

Lors de son installation sur la Commune de Gervans, le garage Fuzier avait dû verser à la régie une caution de 500€ qu'il est nécessaire de lui rendre.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) Travaux assainissement les Iles

Afin de réaliser le raccordement du quartier des Iles à l'assainissement collectif, un prêt de 70 000€ sera contracté par la commune.

Après étude des diverses propositions de prêt, M. le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne à un taux de 0,94 % sur 15 ans correspondant à des mensualités de 417, 10€ par mois.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) Accord du Conseil municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour, initialement prévu, concernant la modification du tableau des emplois communaux.

À la suite de l'avancement de grade de l'agent communal, Emmanuel CHAIX, il est nécessaire de créer un nouveau poste, Agent de Maîtrise filière technique à temps complet et de supprimer le poste existant d'Agent technique principal de 1^{ère} classe.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

5) Questions et informations diverses

- Chaudière salle Joseph Badel : M. le Maire informe l'assemblée que des subventions de la région, du département et du Syndicat Energie Drôme sont en attente pour le remplacement de la chaudière.

Les subventions représentent un total de 64494, 10€ hors taxe pour un reste à charge de la Commune de 17830,70 dont la récupération du FCTVA en 2020.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour effectuer les travaux à l'automne avant la mise en route du chauffage et avant l'attribution ferme des subventions.

-Enseignement artistique et pratique musicale sur le territoire D'ARCHE Agglo : une rencontre des élus a eu lieu le 2 juillet 2019 pour faire le point sur le sujet.

Les structures actuellement actives sur le territoire avec plus de 600 élèves accueillis sont : l'école de musique du pays de l'Herbasse gérée actuellement par ARCHE Agglo, un Syndicat à vocation unique, Ardèche Musique et Danse, rayonnant également sur des communes non-membres d'ARCHE Agglo et 2 écoles associatives (Beaumont-Montoux et La-Roche-de-Glun). ARCHE Agglo doit répondre, avant le 31 décembre 2019, au questionnement du Conseil Départemental de l'Ardèche quant à sa volonté d'assurer une compétence pratique de la musique et de la danse sur son territoire. Cette prise de compétence, facultative pour ARCHE Agglo, impliquerait la

modification des statuts de l'Agglo et conduirait à l'adhésion d'ARCHE Agglo à l'AMD en lieu et place des communes (5567€ par an pour Gervans).

En cas de statu quo, à défaut de prise de compétence par ARCHE Agglo, il faudra procéder à la dissolution du syndicat Ardèche Musique et Danse, très en difficulté financièrement, ce qui représentera un coût important pour les collectivités adhérentes : 8,5 M€ à assumer par le département de l'Ardèche et les communes sur les 5 prochaines années, sans compter sur un arrêt du service aux usagers et 105 postes supprimés.

-Désignation d'un délégué au Plan Climat Air Energie Territorial pour être l'interlocuteur privilégié d'ARCHE Agglo, Mme Christelle Fosse se propose pour cette tâche.

-La réception des travaux de la salle associative attenante à la salle Joseph Badel avec la remise des clés aux associations aura lieu le samedi 24 août à 11h.

-Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

La séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire de séance
V. BOURGEAT

Le Maire
P. CLAUDEL